



Compte rendu des décisions du Bureau du 12 novembre 2012

1. Présentation du dispositif des emplois d'avenir.
2. Liste des investissements sur la CCL ayant été réalisés par cette dernière ou ayant bénéficié d'une aide publique ou para publique.
3. Zone Eurolacq 2 : demande de particuliers pour la vente de 27 m² à la CCL.
4. Versement de la subvention 2013 à Lacq Odyssée.
5. Demande aux associations de rendre compte de l'utilisation des subventions octroyées par la CCL et d'un montant inférieur à 23 000 €.
6. Proposition du Lescar Vélo sprint du Tour du Piémont d'un départ, d'une arrivée ou d'une étape complète dans le cadre du Tour cycliste du Piémont.
7. Matériels du Syndicat intercommunal de Monein.
8. Projet de fusion CCCO / CCL / Commune de Bellocq : information sur les dates de réunion des groupes de travail.
9. Appel d'offres ouvert : Souscription de contrats d'assurance de la Communauté de communes de Lacq – autorisation donnée au Président de signer l'avenant au lot n° 5 Risques statutaires.
10. Information au Bureau concernant l'attribution d'un marché.
11. Question diverse

1. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DES EMPLOIS D'AVENIR

Instauré par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir (complété par le décret 2012-1210), il s'agit d'un dispositif ayant pour ambition d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes de 25 ans au plus lors de la signature du contrat.

Le Bureau prend acte des dispositions liées à ce dispositif. Lors d'un prochain bureau seront évoqués les besoins de la collectivité et du territoire en la matière.

2. LISTE DES INVESTISSEMENTS SUR LA CCL AYANT ÉTÉ RÉALISÉS PAR CETTE DERNIÈRE OU AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE AIDE PUBLIQUE OU PARA PUBLIQUE.

Le Bureau prend connaissance des investissements réalisés dans le domaine économique par la communauté de communes ou ayant bénéficié d'une aide publique ou parapublique.

3. ZONE EUROLACQ 2 : DEMANDE DE M. ET MME GIL POUR LA VENTE DE 27 M² À LA CCL.

Dans le cadre de la réalisation de la zone Eurolacq 2, et pour satisfaire les demandes liées au dossier loi sur l'eau, la communauté de communes doit réaliser un chemin d'entretien du futur barrage. Le projet étant dans sa phase exécution, le bureau d'étude a informé les services que ce chemin empiète de 27 m² sur la propriété de riverains voisins et qu'il ne peut pas être décalé.

Ces propriétaires acceptent de céder cette parcelle de terrain sous certaines conditions.

Le Bureau émet un avis favorable.

4. VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2013 À LACQ ODYSSEE.

Compte tenu du bilan des années antérieures, de la richesse et de l'ambition des objectifs déclinés dans la convention d'objectifs pour les années 2013 – 2014 – 2015 en complémentarité avec les actions menées par la communauté de communes de Lacq, il serait proposé au prochain conseil d'accepter de verser à Lacq Odyssee une subvention de 176 000 € pour l'année 2013 (une avance sur subvention d'un montant de 88 000 € sera versée au mois de janvier 2013 et le solde, soit 88 000 €, après le vote du budget 2013) et d'autoriser son Président à signer la convention d'objectifs triennale (2013 – 2014 – 2015).

Avis favorable du Bureau.

5. DEMANDE AUX ASSOCIATIONS DE RENDRE COMPTE DE L'UTILISATION DES SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LA CCL ET D'UN MONTANT INFÉRIEUR À 23 000 €.

Lorsqu'une subvention supérieure à 23 000 € est attribuée à une association, une convention d'objectifs est obligatoire pour en permettre le versement, convention qui rappelle les engagements de l'association. En deçà de cette somme, il est proposé au bureau, en l'absence de convention, de demander à l'association, par le biais d'un court formulaire, d'indiquer à la collectivité comment a été utilisée la somme versée.

Avis favorable du Bureau.

6. PROPOSITION DU LESCAR VÉLO SPRINT D'UN DÉPART, D'UNE ARRIVÉE OU D'UNE ÉTAPE COMPLÈTE DANS LE CADRE DU TOUR CYCLISTE DU PIÉMONT.

Cette demande avait déjà été formulée auprès de la collectivité : il avait alors été répondu que ce type de manifestations n'entrait pas dans ses compétences.

L'avis du Bureau est par conséquent défavorable. Cependant, le Lescar Vélo Sprint est invité à se rapprocher des maires de la communauté afin d'envisager, sur le territoire d'une commune, un départ ou une arrivée, qui pourrait alors bénéficier, si la commune n'y a pas eu accès dans l'année, d'une subvention au titre des manifestations sportives ou culturelles.

7. MATÉRIELS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MONEIN.

Par courrier en date du 20 juillet 2012, le Syndicat Intercommunal de Monein (SIM) a sollicité la communauté de communes de Lacq pour savoir si elle serait en mesure d'assurer la gestion des équipements dont le Syndicat est propriétaire.

Après discussion en commission aménagement du territoire, un avis défavorable a été émis.

Le Bureau suit l'avis de la commission.

8. PROJET DE FUSION CCCO / CCL / COMMUNE DE BELLOCOQ : INFORMATION SUR LES DATES DE RÉUNION DES GROUPES DE TRAVAIL.

Le Bureau prend connaissance des dates retenues pour les réunions des groupes de travail thématiques.

9. APPEL D'OFFRES OUVERT : SOUSCRIPTION DE CONTRATS D'ASSURANCE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ – AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT AU LOT N° 5 RISQUES STATUTAIRES.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée le 25 mai 2009 pour procéder au renouvellement des contrats d'assurance de la collectivité.

La consultation a fait l'objet d'une décomposition en 5 lots. Les marchés ont été conclus pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2010, avec possibilité de résiliation chaque année à l'échéance principale.

La compagnie d'assurance AXA, titulaire du lot n°5 Risques statutaires a fait parvenir à la communauté de communes de Lacq une proposition d'avenant visant à porter, à compter du 1^{er} janvier 2013, le taux de cotisation à 3.12 % de la base de calcul des cotisations, au lieu des 2.71 % actuellement, soit une augmentation de 5 % du montant du marché.

Cette demande d'augmentation est une décision générale d'AXA vis-à-vis de l'ensemble de ses assurés en risques statutaires.

La tendance globale est à une augmentation de la sinistralité sur ces contrats d'assurance et donc à un réajustement des taux.

Le cabinet Julien, expert en gestion des risques et assurances, estime que l'augmentation est modérée au regard de celles que peuvent proposer d'autres acteurs du marché, et que si la Communauté de communes de Lacq relançait une consultation maintenant, les taux qui lui seraient proposés à l'issue de celle-ci seraient certainement plus élevés que celui proposé par AXA.

La Commission d'appel d'offres réunie le 31 octobre 2012 à 10 heures 15 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant n° 1 au marché.

Le Bureau autorise son Président à signer l'avenant n° 1 au marché et décide d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

10. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DU MARCHE SUIVANT :

Le marché ordinaire à prix unitaires d'une durée de quatre ans pour l'acquisition d'un logiciel de rédaction des marchés publics et de prestations associées est attribué à l'entreprise AGYSOFT (Montpellier) pour un montant estimatif de 8 534,94 € HT sur quatre ans.

Le Bureau prend acte de ces informations.

11. QUESTION DIVERSE

Il est fait état, devant le bureau, d'un courrier de l'union locale CGT au président de Chemparc, pour demander de faire officiellement partie du collège des syndicats au conseil d'administration du GIP : les actuelles organisations syndicales représentant le collège des salariés proposent en effet de porter à 3 membres la représentation de ce collège avec 3 voix délibératives au conseil d'administration.

Le Bureau émet un avis favorable à cette demande. Un courrier sera envoyé au Président de Chemparc à ce sujet.
